

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-10– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) – ZA PARC DE HAYE– AVENANT N° 2 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Géraud), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PLOUFFY Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASSO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Géraud, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Patrice KNAPEK
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	62 Votants

La Communauté de Communes Terres Toulaises a confié à la SEBL GRAND EST la mission d'aménagement de la zone d'activité du PARC DE HAYE, par un traité de concession notifié le 11 mars 2020.

Préalablement, l'établissement public foncier du Grand Est (EPFGE), s'est rendu propriétaire en septembre 2016 de la zone d'activité du PARC DE HAYE, en vertu d'une convention de portage et de pré-aménagement conclue avec la CC2T.

Depuis le 30 juin 2020, la SEBL GRAND EST est propriétaire de l'ensemble des terrains de la ZAE DU PARC DE HAYE.

Au terme du dernier compte rendu annuel d'activité, le conseil communautaire a acté, le 30 juin 2022, la nouvelle enveloppe de travaux de la ZA à 24 585 926 € HT

L'aménageur se rémunérant sur la part des travaux, l'augmentation de l'enveloppe travaux a pour incidence d'augmenter sa rémunération. Au regard des discussions avec l'aménageur et la Communauté de communes, il a été décidé de baisser son taux de rémunération sur l'enveloppe de travaux supplémentaires et de ne pas appliquer de rémunération sur la partie renforcement électrique. Sa rémunération de 1 324 444 € HT pour la totalité de l'opération, votée lors du bilan de juin 2022, passe ainsi à 1 182 428€. Compte tenu de l'investissement nécessaire pour la remise en état de la zone d'activité, la quasi-totalité de cette somme est affectée à l'enveloppe prévisionnelle de travaux.

Le montant de l'opération reste le suivant :

	Prévisionnel actualisé en Euros H.T.	Prévisionnel actualisé en Euros T.T.C.	Différence en euro par rapport au CRAC 2021 en HT
Dépenses	39 436 713 €	46 093 057 €	0 €
Recettes	39 436 713 €	44 766 252 €	0 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 à la convention de concession ;**
- **D'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX